



PROCÈS-VERBAL

COMITE SYNDICAL
Séance du 02.07.2024

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 juillet, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal en mairie d'Alleins sur convocation en date du 26 juin 2024.

Présents : BRONDOLIN Christian, CHANU Jessica, GENTE Hélène, GRANGE Philippe, GUEZOU Eric, INSERGUET Thierry, NERVI Christian, REYBAUD Anne et WIGT Yves.

Absents excusés : AZARD Emmanuelle, GUY Ghislaine, PIOTR Fanny.

Procurations : GUY Ghislaine à GENTE Hélène.

Secrétaire de séance : Madame REYBAUD est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur Philippe GRANGE, Président, prend la présidence de cette séance de Comité Syndical et annonce que cette dernière est ouverte à 18h45. Il vérifie que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

Rapport N°1 : Affiliation au CRCESU (Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel)

Monsieur le Président explique le projet sera repropoé lors d'un comité syndical qui se déroulera en fin d'année

Vote à l'unanimité.

Rapport N°2 : Attribution d'une subvention au profit du LAEP « Les Matins Câlines » pour l'année 2024

Monsieur le Président rappelle le contexte antérieur du fonctionnement du LAEP. Initialement l'itinérance concernait une seule commune, Mallemort. 2022-2023 l'itinérance s'est vue proposée aux 4 autres communes du SIVU selon un cycle et un découpage par période.

Monsieur le Président laisse la parole à Madame Gente pour évoquer les difficultés financières de l'association.

Madame Gente informe que la mairie de Mallemort soutient déjà financièrement l'association et que cette année une aide exceptionnelle supplémentaire est accordée à l'association.

Madame Gente informe que l'association est financièrement en grande difficulté malgré ces aides.

Lors de l'Assemblée Générale de l'association, madame Gente informe que leur expert-comptable était présent et qu'il donnait une première alerte.

Madame Gente présente les moyens humains de l'association à savoir 9 personnes et CDI et 14 personnes (animateurs) en contrat précaire.

Madame Gente informe que la mairie de Mallemort ne peut suivre financièrement à l'équilibre l'association.

Elle précise également les difficultés liées à la nouvelle organisation du périscolaire mis en place par Vivons Ensemble (inscriptions ouvertes à tous sans priorisation ce qui met certaines familles en grande difficulté).

L'association est en déficit de 30.000€

Madame Gente propose de soutenir cette association qui est une association importante pour les communes.

Monsieur Grange poursuit en informant le comité que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), les villes de Eyguières et Sénas ont aussi demandé des itinérances dans leurs communes.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°3 : Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône (CDG13)

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que la loi n°2019828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a créé un nouvel article 6 quater A dans la loi n°83-634 fixant les droits et obligations des fonctionnaires, qui prévoit pour les employeurs des trois versants de la fonction publique, l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination et d'agissements sexistes au sein des collectifs de travail.

Mme Reybaud indique l'adhésion à ce dispositif par grand nombre de communes, et favorable à l'adhésion du SIVU.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°4 : Approbation des projets de conventions de mise à disposition de locaux municipaux et de personnel pour les ALSH intercommunaux.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que la délibération N°2024_04 du 13 février 2024 a acté la création de deux ALSH intercommunaux supplémentaires sur le Territoire sur les communes de Charleval et Mallemort.

Il précise que l'ouverture de ces deux structures est prévue à compter du 06 juillet 2024 avec un accueil sur ces deux sites jusqu'au 26 juillet 2024.

Dès le mois de septembre 2024, les enfants seront accueillis ainsi :

ALSH de Charleval : petites vacances et mois de juillet

ALSH de Mallemort : mercredis, petites vacances et mois de juillet

Il précise que la part forfaitaire a été fixée à 27,00 € par journée d'ouverture (précédemment 25,00 €)

Monsieur Grange demande aux élus, qu'en cas de travaux dans une école ou tout autre raison, il est important de prévenir rapidement le SIVU pour que les équipes puissent s'organiser en conséquence pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions et en sécurité.

Madame Chiapello prend en exemple l'école de Mallemort qui ne peut être utilisée le lundi d'ouverture du centre pour cause d'élections.

Elle précise que les agents du SIVU l'ont appris 4 jours avant, et doivent trouver dans l'urgence une solution.

Ce manque d'anticipation dans la communication génère pour les agents une tension que nous pourrions tous éviter.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°5 : Approbation des projets de conventions de mise à disposition du personnel d'animation SIVU sur les temps méridiens et périscolaires dans les communes du Territoire.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'au vue des difficultés rencontrées depuis quelques années en termes de recrutement de personnel d'animation liées à la pénurie d'animateurs, le SIVU Collines Durance a fait le choix de recruter des animateurs en Contrats à Durée Déterminée de 12 mois reconductibles avec des volumes horaires de 30 heures par semaine.

Il évoque que toutes les communes rencontrent ces mêmes difficultés pour assurer l'accueil, l'encadrement et l'animation des enfants durant la pause méridienne et pendant le périscolaire.

Il précise que le SIVU est en cours de recrutement de 7 animateurs et qu'ils seront répartis comme suit :

3 animateurs pour la commune de Mallemort

3 animateurs pour la commune de Charleval

1 animateur pour la commune d'Alleins

Madame Gente prend la parole et informe que l'association Vivons Ensemble a également souhaité 2 animateurs.

Madame Chiapello répond que le SIVU n'a malheureusement pas les moyens de satisfaire tout le monde et que la priorité est donnée aux communes du SIVU.

Monsieur Grange informe que si les élus le souhaitent la répartition des 7 animateurs peut être revue à savoir :

2 animateurs pour Mallemort

2 animateurs pour Charleval

1 animateur pour Alleins

Et de ce fait 2 animateurs pour l'association Vivons Ensemble

Il est répondu que les communes sont engagées dans un projet inclusif et où les animateurs interviennent avec des enfants spécifiques et que malheureusement il n'est pas possible de diminuer la demande.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses

1/ Départ pour mise à disposition de madame Espérance Lasso

Monsieur le Président informe une nouvelle fois que madame Lasso est partie ce mardi 2 juillet. En attendant le recrutement d'une nouvelle direction, Madame Chiapello sera en direction.

2/ 40 ans du centre de vacances « Les Cytises » :

Monsieur le Président indique que le centre de vacances « Les Cytises » fête cette année ses 40 ans.

Il propose à cette occasion d'organiser une journée sur le centre en présence des élus et des agents du SIVU en début du mois d'octobre.

La date du vendredi 04 octobre est retenue.

Monsieur le président informe que le SIVU travaillera prochainement sur cette journée et le comité sera averti rapidement du programme de cette journée.

Prochain comité :

Mardi 17 septembre 2024 à Charleval.

Fin de la séance à 19h45.

Le Secrétaire de Séance
Anne REYBAUD



Le Président
Philippe GRANGE



